

Sensibilisation

# Meubles géants

# Sensibilisation sur le nanisme – Meubles géants

**Public :** Elèves niveau élémentaire ; collège ; lycée

**Objectifs :**

- Aborder la notion de handicap (définition) : informer et interroger les préjugés
- Expérimenter une situation de handicap

**Matériel :**

- Organisation de la salle en cercle ou ½ cercle (enlever les obstacles symboliques comme les tables) - Aménagement d'un espace pour les meubles
- Post-it pour le brainstorming

## 1/ Présentation de l'intervenant.e et de son association 5'

Se présenter – diffusion d'une ou plusieurs vidéos de l'asso

▶ Infographie PPT : <https://www.youtube.com/watch?v=yohrm0seCyM>

▶ Témoignages ados : <https://www.youtube.com/watch?v=JM1llfmPNSs>

Engager une discussion à partir des vidéos ; les notions suivantes peuvent déjà être abordées :

- Utilisation du mot « nain » à proscrire
- Nanisme = handicap moteur mais intellectuel préservé

## 2/ Expérimentation d'une situation de handicap 20'

Proposer aux élèves d'essayer les meubles géants :

- s'asseoir sur la chaise
- nettoyer la table
- attraper un objet au milieu de la table
- monter/descendre les escaliers (le faire plusieurs fois)

### 3/ Echanges avec l'intervenante : questions des élèves 20'

Pour lancer la discussion, on peut questionner les élèves :

- Qu'avez-vous pensé de cette activité ? Qu'est-ce qui était facile/difficile ?
- Qu'avez-vous ressenti lors de cette activité ?
- Comment avez-vous fait lorsque vous étiez en difficulté ? De quoi avez-vous eu besoin ? Quelles sont les limitations que vous avez rencontrées dans cette activité ? Dans la vie quotidienne, rencontrez-vous parfois ce type de limitation ?

Si les élèves ont peu de questions, n'osent pas, possibilité d'utiliser les post-it en brainstorming : « écris un mot ou une phrase qui d'après toi évoque le handicap ou ce que tu as ressenti pendant l'activité »

On colle ensuite les post-it au tableau et on ouvre les discussions à partir de ce qui est écrit dessus.

#### **Bon à savoir pour l'animateur**

#### Définition légale du handicap (Loi de 2005)

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

**Il est néanmoins plus juste de parler du handicap en fonction de 5 grandes catégories :**

- **Moteur** : atteinte de la motricité, difficultés pour se déplacer, prendre et manipuler...
- **Sensoriel** : visuel, auditif
- **Intellectuel** : difficultés à comprendre, limitation des fonctions mentales et cognitives
- **Psychique** : troubles mentaux (névrose, psychose), dysfonctionnement de la personnalité sans atteinte de l'intelligence
- **Maladies invalidantes** : respiratoires, digestives, infectieuses... (diabète, sida, cancer...). Elles peuvent être momentanées, permanentes, évolutives...

On peut aussi évoquer le caractère inné ou acquis du handicap (de naissance ou faisant suite à un accident, une maladie).

⚠ On peut revenir sur la définition de certains termes (définitions Larousse).

Le lexique utilisé pour qualifier l'état physique ou mental des personnes n'est pas neutre. Il repose sur des représentations normatives, donc contestables, de ce qu'est le corps humain.

- Accessibilité : droit, possibilité qu'à quelqu'un d'accéder à quelque chose
- Mobilité : aptitude à bouger, à se déplacer
- Inclusion : action d'intégrer une personne à un groupe, de mettre fin à leur exclusion

#### 4/ Elargissement et conclusion 5'

Qu'avez-vous pensé de cette séance ?

Avez-vous été surpris ?

Avez-vous découvert ou appris des choses ?